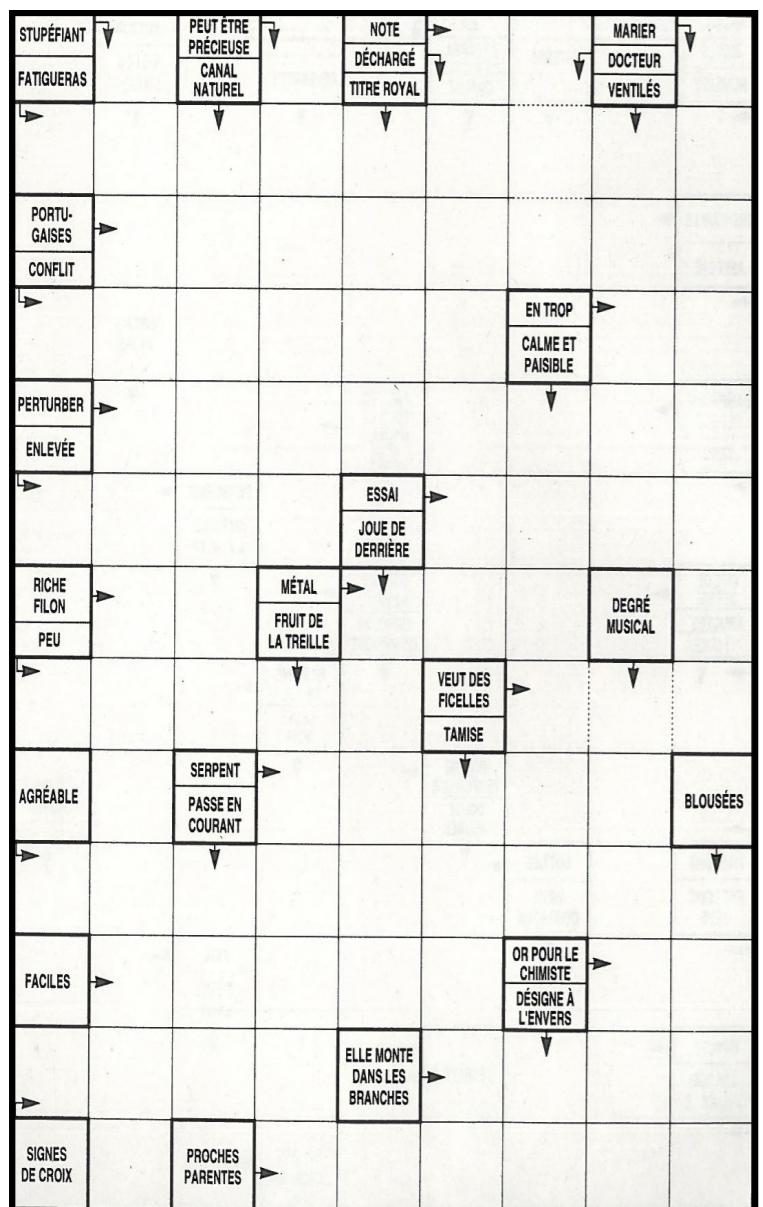


Les mots fléchés (solution ci-dessous)



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village  
05150 BRUIS  
Tél : 04 92 66 04 21 fax : 04 92 48 53 25  
Email: ccvopat@orange.fr  
Ou : ccvocathy@wanadoo.fr

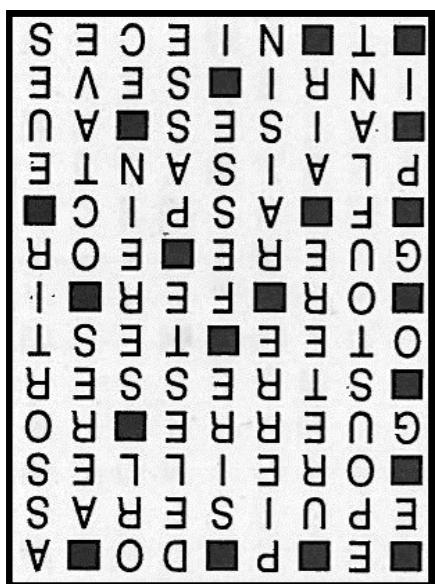
**Nos heures d'ouverture au public :**  
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

**Bibliothèque intercommunale :**  
**Ouverte au public :**  
*Le mercredi, de 9 h à 11 h 30*  
*Et le jeudi, De 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30*

**Tél : 04 92 66 04 21**  
**Fax : 04 92 48 53 25**

Dépôt légal : 98009  
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu



### BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.  
NOM :  
Prénom :  
Adresse :

**Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".**

**Montant : 16,00 €**  
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",  
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS

**Signature :**

Année 2012—Numéro 83  
Mars — Avril



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE**

**Au Fil de l'Oule**

## L' édito

*Une information synthétique sur l'évolution de la nouvelle Intercommunalité*

*L'arrêté de la Préfète en date du 26 décembre 2011 a défini le nouveau périmètre des communautés de communes du département des Hautes-Alpes, décidé lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 23 décembre 2011.*

*Cette carte intercommunale a été adoptée par seulement 21 voix pour, 18 voix contre et un vote blanc.*

*Il va sans dire que cette décision est loin de faire l'unanimité quant au nouveau Schéma de Coopération Intercommunale et ce sur l'ensemble du territoire.*

*Il n'empêche qu'en conséquence et dans l'état actuel de la législation, bien que les trois communes de la vallée de l'Oule aient délibéré défavorablement à cette proposition de fusion, la CCVO intégrera la « COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD BUECH » qui comprendra :*

*Les 11 communes de l'actuelle Communauté de Communes du Serrois*

*Les 8 communes de l'actuelle Communauté de Communes du Haut Buëch*

*Les 11 communes de l'actuelle Communauté de Communes des Deux Buëch*

*Les 4 communes de l'actuelle Communauté de Communes du Dévoluy : La Cluse, Saint Etienne en Dévoluy, Saint Disdier en Dévoluy, Agnières en Dévoluy, qui à partir de janvier 2013 deviendront la commune de « Le Dévoluy ».*

*Un Comité de Pilotage composé des 5 présidents des communautés de communes actuels, de 5 élus communautaires et suppléants et des 5 directrices a été mis en place. Ce Comité de Pilotage est assisté du bureau d'études SEMAPHORES pour travailler sur les compétences obligatoires voir optionnelles, la fiscalité et la gouvernance de cette nouvelle structure. L'intitulé et le siège de cette future communauté n'ont pas été définitivement fixés à ce jour.*

*Compte-tenu de l'importance de responsabilité que cela implique, le comité de pilotage a jugé indispensable de consulter les communes membres pour recueillir leurs réflexions, leurs interrogations et leurs propositions quant au travail engagé, en leur remettant les comptes rendus au fur et à mesure de leurs parutions.*

*Il est cependant à noter qu'une requête introductive d'instance au Tribunal Administratif par la commune de La Roche des Arnauds ayant pour objectif l'annulation pure et simple du schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Hautes-Alpes a été déposée auprès de la juridiction compétente... Ce qui pourrait peut-être aboutir à la réouverture de la réflexion... A suivre ...*

*Nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de l'évolution de ce vaste chantier.*

*Bien cordialement.*

*Eveline AUBERT*

### Sommaire :

**P. 1 : l'éditorial**

**P. 2 à 5 : les orientations de la CCVO**

**P. 6 à 9 : la lecture publique autrefois, la bibliothèque aujourd'hui**

**P. 10 à 11 : le carnet de l'Oule**

**P. 12 : mots croisés**

# Les orientations de la CCVO

## Conseil Communautaire du 21 mars 2012

### Comptes Administratifs 2011

Le Président Gérard TENOUX ayant quitté la salle, la Vice Présidente Madame Eveline Aubert présente les trois comptes administratifs 2011 suivants aux conseillers communautaires :

\* Le CA du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Celui-ci présente : un déficit de fonctionnement de 263, 00 €

Il n'y a pas d'opération en section d'investissement.

\* Le CA du budget annexe de la Ferme Relais. Celui-ci présente : Un excédent de fonctionnement de 9 125, 92 €

Un déficit d'investissement de 2 600, 59 €

\* Le CA du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule. Celui-ci présente :

Un excédent de fonctionnement de 13 954, 67 €

Un excédent d'investissement de 59 718, 70 €

Où cet exposé, les conseillers communautaires, à l'unanimité approuvent les trois Comptes Administratifs énoncés ci-dessus.

### Budgets prévisionnels 2012

### Taux des taxes directes locales 2012

Le Président, Monsieur Gérard TENOUX présente les trois budgets prévisionnels 2012 suivants aux conseillers communautaires :

\* Le budget prévisionnel annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Celui-ci présente :

Section d'exploitation :

8 500, 00 €

Section d'investissement : pas de prévision budgétaire

\* Le budget prévisionnel annexe de la Ferme Relais comme suit :

Section d'exploitation :

10 525, 33 €

Section d'investissement : 11 875, 92 €

\* Le budget prévisionnel principal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule comme suit :

Section d'exploitation :

179 205, 67 €

Section d'investissement :

111 068, 70 €

Où cet exposé, les conseillers à l'unanimité approuvent les budgets prévisionnels énoncés ci-dessus

### Taux des taxes directes locales 2012

Le Président fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2012 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour cette même année. Il rappelle les taux d'imposition de 2011 et propose de les reconduire comme suit :

Taxe d'Habitation : 4, 64 %

Taxe Foncière (bâti) : 5, 14 %

Taxe Foncière (non bâti) :

30, 39 %

Taux de CFE : 10, 33 %

Le Président propose de maintenir ces taux pour l'année 2012

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité s'y déclarent favorables.

### Taux de la TEOM 2012

Le Président fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2012. Ces dernières s'élèvent à 137 735 €. Le Président propose que le taux 2011 de 13, 71 % soit ramené à 12, 71 % pour l'année 2012. Par conséquent le produit attendu pour l'année 2012 s'élèvera à 17 506, 00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers à l'unanimité approuvent ce nouveau taux.

# Le carnet de l'Oule

### Lilian Joubert a été baptisé



Le samedi 28 avril avait lieu à Sainte-Marie le baptême républicain de Lilian Joubert, troisième enfant au foyer d' Hervé Joubert et Nathalie Bourgeaud. Comme ses deux sœurs : Mélina puis Divine, Lilian a été symboliquement invité à intégrer la communauté républicaine en adhérant à ses valeurs.

Ce fut l'occasion pour le Maire Jean-Louis Corréard de rappeler l'historique de ce parrainage civil né sous la révolution française (décret du 8 juin 1794) puis tombé en désuétude. L'idée en fut relancée en 1892 par la municipalité de St Denis en région parisienne et depuis quelques années un certain nombre de communes renoue avec cette tradition, répondant ainsi au désir des parents de célébrer la venue d'un enfant et d'assurer son avenir sans forcément donner à la cérémonie un caractère religieux. Néanmoins, le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif.

### Décès

**Simone Duc**, née Joubert est décédée à l'âge de 85 ans le lundi 30 avril à la maison de retraite de Nyons où elle séjournait.

Simone était née le 13 août 1926 à Sainte-Marie et était la petite fille de Monsieur Alfred Xavier Joubert (1847 - 1929) un instituteur et maire à Sainte-Marie qui a marqué son temps (voir fil de l'Oule n° 57).

Simone a travaillé toute sa vie à Sainte-Marie sur la ferme familiale ainsi qu'à l'épicerie aux côtés de son époux Jeannot. Comme lui elle était donc une figure locale ayant marqué l'histoire de ce village qu'elle n'a jamais quitté si ce n'est vers la fin de sa vie pour aller vivre à Nyons en maison de retraite. Mère de 5 enfants elle avait été très affectée par la disparition de son fils Pierrot en 2010.



Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 3 mai au cimetière de Sainte- Marie où sa famille et ses amis sont venus dire un dernier adieu à une femme qu'ils appréciaient pour sa gentillesse et de laquelle ils garderont en mémoire ce sourire éclairant constamment son visage.

A toute sa famille, nous adressons nos plus vives et sincères condoléances.

*En 2010 puis en 2011, à Nyons dans sa maison de retraite, Simone avait été très heureuse de recevoir son colis de Noël - offert par le CACT - des mains de bénévoles.*

# Le carnet de l'Oule

## Décès : Marcel Clerc

Né le 2 mars 1924 à La Tronche, Marcel Clerc vient de nous quitter à l'âge de 88 ans, à l'issue d'une vie semée de joies, comme sa rencontre avec Marie qui deviendra sa femme en 1949, la naissance de ses filles Michèle et Martine, mais aussi de malheurs. Notamment le 11 novembre 1943 à Grenoble où, lors de la manifestation au monument aux morts des Diables Bleus en hommage aux soldats de 14-18, il fit partie des 395 personnes arrêtées par les nazis. Considéré comme terroriste, il fut déporté dans les terribles camps de concentration de Buchenwald puis de Dora, des camps dont l'espérance de vie n'était que de six mois compte tenu des traitements appliqués et du travail demandé.

Marcel Clerc résista, mais à quel prix ! Libéré par les Anglais en juin 1945, il n'était physiquement, après 18 mois d'univers concentrationnaire, que l'ombre de lui-même ne pesant plus que 37 kg. Son retour de l'Enfer ne fut pas simple, mais sa rencontre avec Marie lui permit de franchir le cap, même si bien évidemment il n'oublia jamais ce qu'il avait vécu, n'en parlant pas ou peu.

Après l'obtention en 1940 d'un Brevet Professionnel Industrie au lycée Vaucanson de Grenoble, Marcel retrouve son emploi de chef d'atelier jusqu'à l'âge de sa retraite qu'il prit à 55 ans en tant qu'ancien déporté, en mars 1979.

Très bon footballeur durant quelques années au GF38, Marcel, excellent défenseur évolua de 1953 à 1969 à l'Olympique de St-Marcellin. A sa retraite, il s'adonne à ses deux autres passions : le chasse et la pêche et s'installe à Montmomin dans les Hautes Alpes où il restera 13 ans avant de revenir à St-Marcellin, en 1992.

Domicilié rue Biesse, il retrouvait régulièrement ses amis des années 50-60, au boulodrome où, les boules en mains, il s'avéra un tireur hors pair. Sa gentillesse faisait de lui un partenaire et ami apprécié.

La disparition de son épouse en 2006 fut le deuxième grand malheur de sa vie et il ne s'en remit jamais, même si ses filles, ses petits-enfants et ar-

rières petits enfants, par leur présence, le soutinrent jusqu'au bout.

Le 22 mars 2012, ses amis étaient nombreux, entourant sa famille, pour un dernier hommage au cimetière de St-Marcellin.



**Christian Collomb** a été admis à l'hôpital de Gap le 17 avril pour y subir des examens.

Nous lui adressons tous nos encouragements et messages d'amitié.

## Vos petites annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction  
au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

# Les orientations de la CCVO

## Conseil Communautaire du 21 mars 2012 (suite)

### Création du Parc Naturel Régional des Baronnies

Invités à prendre position quant à l'approbation de la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ainsi que sur les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, les conseillers :

décident :

de ne pas approuver la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales comprenant le rapport de charte et ses annexes, ainsi que le plan de parc,

de ne pas approuver le projet de statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales,

Il propose donc que la Collectivité se dote d'un lecteur DVD et d'un téléviseur afin que les films qui seront réalisés avec la caméra puissent être visionnés par le public.

Il présente à cet effet deux devis pour ledit matériel.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de retenir la proposition la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise Audio vidéo Service (route de Grenoble 05700 SERRES) pour un montant TTC de 1 150 €.

### Renouvellement du contrat de Chantal Bompard

Sur proposition du Président, les conseillers, à l'unanimité se sont déclarés favorables au renouvellement du contrat de Madame Chantal Bompard.

Nombre de voix favorables à l'approbation de la charte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : 1

Nombre de voix favorables à l'approbation du projet de sta-

tut du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : 1

Nombre de voix favorables à l'adhésion au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

### Offre d'indemnités dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique (création d'une déchetterie intercommunale)

Le Président rappelle à son Conseil qu'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et une enquête parcellaire sont en cours dans le cadre d'un projet visant à mettre en place une déchetterie intercommunale sur la vallée de l'Oule.

A ce stade de la procédure, il convient de notifier des offres d'indemnité et une quinzaine de jours plus tard, de les confirmer par l'établissement d'un mémoire d'offres d'indemnités.

Aussi, le Président propose que les offres soient conformes à l'évaluation sommaire et globale des parcelles établie par le service du Domaine le 14 avril 2010.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, se déclarent favorables à la proposition du Président.

# Les orientations de la CCVO

## Conseil Communautaire du 21 mars 2012 (suite)

### Contrat de prestation : collecte des OM

Le Président informe son conseil que le contrat de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés arrive à échéance le 31 mars 2012 et qu'il convient de le renouveler. Compte tenu des nouveaux seuils de passation sans publicité des marchés publics - en vigueur depuis le premier janvier 2012 - la CCVO n'a pas eu à réaliser de publicité, ce futur marché étant inférieur à 15 000 €, et elle

a retenu l'offre de Sita Sud selon le bordereau de prix annexé. Le nouveau marché prendra effet à compter du 1er avril 2012 et ce pour une durée de 15 mois, soit jusqu'au 30 juin 2013. Les conseillers, à l'unanimité approuvent la proposition du Président et mandatent ce dernier à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

### Loyer de la Ferme Relais

Le Président expose : la perception de Serres a fait remarquer que depuis l'année 2000, date du début du contrat « Ferme Relais », la Collectivité n'a pas appliqué l'indexation du loyer de

la Ferme Relais comme prévu à l'article 7-8 du contrat crédit - bail liant la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule et Monsieur Patrick Julien. Selon cette indexation, le loyer mensuel de base qui était de 869, 60 € se monte au 1er janvier 2012 à 979, 04 €. Le Président propose la remise à Monsieur Julien de la plus-value liée à cette indexation pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2011, soit 2 120, 24 €.

Toutefois, à compter du 1er janvier 2012, le loyer sera réactualisé tous les 1er janvier selon l'indice de fermage qui paraît en septembre et ce jusqu'au 30 décembre 2015, date du dernier versement.



## RSP

Le Relais des Services Publics est officiellement labellisé depuis le 8 mars dernier et est repérable par une enseigne apposée sur une façade du bâtiment communal.

Quant au visio guichet, son utilité sur un territoire enclavé comme l'est la haute vallée de l'Oule se confirme : après le Pôle emploi, c'est avec la CARSAT qu'une habitante de Ste-Marie et un habitant de Bruis récemment arrivé ont pu dialoguer depuis la salle polyvalente de Bruis, faisant ainsi l'économie d'un déplacement à Gap, coûteux en temps et en carburant.

A l'issue de leurs entretiens, ces personnes se sont déclarées totalement satisfaites par ce dispositif et ont pu obtenir les renseignements qu'elles étaient venues chercher.

Lors de vos démarches et prises de rendez-vous auprès des services de l'Etat, les agents doivent dorénavant vous proposer en priorité vos rendez-vous via ce point visio. Si ce n'est le cas, n'hésitez pas à leur rappeler.

Et voici deux adresses de site utiles : [Service-public.fr](http://Service-public.fr) et [monservice-public.fr](http://monservice-public.fr)

### **Logement :**

A présent que l'Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat lancée par la CCVO au cours des trois dernières années est terminée, nous vous rappelons qu'il est toujours possible d'obtenir des subventions, certes moins importantes mais non négligeables, en dehors de ce dispositif en s'adressant :

**au Calhaura Pact 05 : 04 92 51 53 34 ou [calhaura@cegetel.net](mailto:calhaura@cegetel.net)**

# Bibliothèque

### Tricotez : c'est tendance !

Une après-midi « tricot » était proposée fin avril à la bibliothèque et une dizaine de personnes y ont participé.



### Le bonheur est dans la laine !

Tricoter, c'est une façon comme une autre de se détendre. Ce serait même une forme de méditation. Mais on n'a pas toujours le temps de se consacrer à cette activité. Et pourtant, quel plaisir simple mais authentique de jouer des aiguilles tout en discutant de tout et de rien, autour d'une table et de quelques gâteaux fait maison, tout simplement !

Instruites par les ainées les fillettes ont commencé à confectionner des écharpes pour leurs poupées tandis que ces dames avançaient leurs ouvrages en cours. On a aussi consulté des catalogues, échangé techniques et adresses internet pour acheter de la laine à bas prix, chacune y allant de son petit secret : tricoter c'est aussi communiquer, et partager des souvenirs !

Denise se rappelle par exemple que « pendant la guerre, faute de laine on tricotait avec de la rayonne. C'était une fibre textile artificielle fabriquée à partir de cellulose, qui remplaçait la soie. Mais ce n'était pas agréable au toucher, c'était râche ! »

### Bibliobus

Une partie des livres disponibles à la bibliothèque a été renouvelée lors du passage du bibliobus : c'était le 19 avril dernier.

De nouveaux DVD (pour enfants et adultes : emprunt gratuit) seront également disponibles à partir du 16 mai, suite au passage du vidéobus à la bibliothèque de Lagrand.



### A consulter sur place à la bibliothèque de Bruis :

L'étude linguistique réalisée en 2011 par Léa Cottavoz sur le patois de la vallée de l'Oule avec l'aide de Daniel Joubert et Jean Cousin.

Ce dossier comporte notamment un lexique sur le vocabulaire relatif à l'apiculture.



### Marathon de belote à la Rabasse

Le dimanche 18 mars, très exactement un jour avant le cinquantenaire du cessez-le-feu mettant fin à la guerre d'Algérie, avait lieu à Montmorin le traditionnel concours de belote que la FNA-CA organise chaque année à la Rabasse. Et comme chaque année la manifestation a fait salle comble.



Une équipe s'est distinguée et a été proclamée gagnante en fin d'après-midi : celle de Christian Collomb de Ribeyret et Jean-Louis Roumieu de Montmorin : ils sont tous les deux repartis avec un jambon, de quoi, comme dit la chanson « faire rappiquer les copains ! »...

# Bibliothèque

## Carnaval et confettis

Le mercredi 7 mars, invités à la bibliothèque, les enfants de la vallée se sont rassemblés vers 15 h sur le parking du bâtiment communal, parés des costumes de leur choix pour une après-midi récréative et carnavalesque ! A l'heure dite, princesses, pirates, petits rats d'opéra et lutins au service du père Noël étaient fin prêts pour défiler dans le village et dans un joyeux vacarme : suivant la consigne de Cathy les enfants avaient amené guitare, flûte à bec et maracas bricolés en dernière minute histoire de ne pas passer inaperçu ! de retour à la bibliothèque, sur l'air de « il était une bergère », la bataille de confetti s'est terminée autour d'un goûter copieux supervisé par les grands parents dont certains – il faut quand même le souligner – sont venus spécialement de Marseille apporter leur petite fille qui ne voulait pour rien au monde rater le carnaval de Bruis !



## Une passionnante chasse aux œufs sous forme de jeu de piste

Pour varier les plaisirs et ne pas refaire à l'identique la même animation que l'année dernière, la chasse aux œufs cru 2012 a fait appel à toute la perspicacité des enfants pour que ces petits Sherlock Holmes d'un jour trouvent le trésor caché : les fameux œufs en chocolat bien sûr !

Leur bibliothécaire leur avait en effet préparé une série de questions portant sur l'histoire du village et son patrimoine architectural. Chaque bonne réponse était récompensée par la remise d'une lettre de l'alphabet. Les enfants sont allés chercher les réponses aux énigmes chez les habitants du village qui avaient été mis dans le coup. Ce fut pour ce groupe de petits détectives l'occasion d'apprendre par exemple que les murs de la tour de Bruis font deux mètres d'épaisseur, que le château fut construit au XVII ème siècle et que l'église du village a elle aussi un nom : c'est l'église St - Michel.

Une fois rassemblées et mises dans le bon ordre lesdites lettres ont permis aux chasseurs de trésor de reconstituer le mot « château » ; et c'est en effet aux abords de celui-ci que se cachait le fameux trésor : œufs et pièces en chocolat : de quoi finir par un goûter très gourmand après le partage du butin.



Il a fallu encore lire une histoire avant de se séparer pour mieux se retrouver le mercredi suivant pour l'après-midi "tricot".

# Les orientations de la CCVO

## Annulation de la ZDE

Par décision du Tribunal Administratif de Marseille, audience du 6 février 2012, lecture du 20 février 2012, l'arrêté Préfectoral portant création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur la commune de Bruis, qui aurait permis l'implantation de 9 éoliennes, sans investissement aucun de la part de la CCVO, a été annulé.

En effet, des recours avaient été déposés à l'encontre de la Préfecture des Hautes-Alpes. Il y a avant tout nécessairement lieu de préciser que, contrairement à ce qui a pu être écrit par ailleurs dans la presse sur cette décision, **c'est bien la Préfecture des Hautes-Alpes et non la CCVO qui est mise en cause par cette annulation**. L'Etat a été condamné à verser une somme globale de 750 € aux communes requérantes et une somme globale de 750 € à verser aux autres requérants, association, Sté de sauvegarde et personnes privées.

**La conclusion du Tribunal Administratif de Marseille sur les deux jugements rendus** reproche à la Préfecture de ne pas avoir rendu destinataire la commune limitrophe d'ESTABLET des documents de consultation et **statue uniquement sur ce fait** : citation... « *cette absence de consultation, a en revanche privé la commune d'ESTABLET d'une garantie consistant pour elle à donner, dans un délai de 3 mois, son avis sur un projet de zone de développement éolien qui va concerner son territoire et alors même que l'arrêté litigieux fait mention de l'avis favorable donné, selon lui, par la commune dont il s'agit ; que, par suite, l'arrêté contesté a été pris en méconnaissance des dispositions de l'article 10-1 de la loi du 10 février 2000 ; qu'ainsi, les communes requérantes, (premier jugement d'une part), les requérants, (deuxième jugement – association et personnes privées, d'autre part), sont bien fondé(e)s à soutenir que l'arrêté en date du 23 janvier 2009, par lequel le Préfet des Hautes-Alpes a créé une zone de développement de l'éolien sur la commune de Bruis est illégal et à en demander l'annulation* ». Fin de citation.

Dans la période de crise économique grave que nous traversons, cette décision aura un retentissement certain sur l'avenir de l'économie locale. Le manque de travail à proposer, l'impossibilité d'investissement impactera le développement de la vallée. Il est utile de rappeler que le revenu des énergies renouvelables aurait donné **une autonomie financière annuelle nette d'environ 180.000 € pendant 20 ans**. La taxe professionnelle, bien que modifiée, se retrouvait dans le mécanisme de l'attribution compensatoire budgétaire.

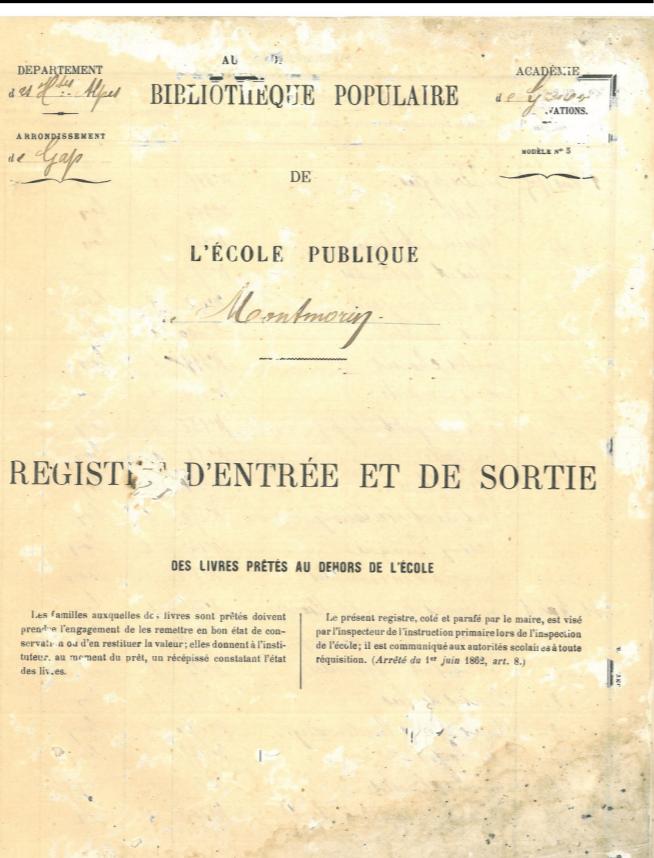
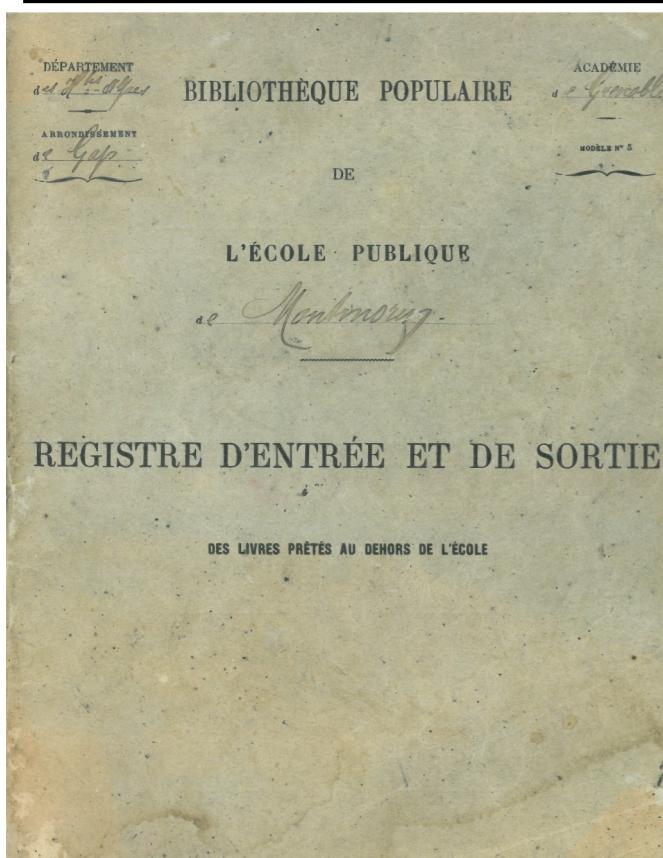
Il reste néanmoins que si le projet « expire », « le vent quant à lui continue de souffler », **ainsi que les mesures enregistrées l'ont toujours prouvé**, et rien ne dit « qu'il n'inspirera » pas à nouveau des élus de la nouvelle structure communautaire, puisqu'à l'horizon 2020 l'objectif des pouvoirs publics est de multiplier par 10 (d'après les données du ministère de l'Ecologie et du Développement durable), la puissance du parc français.

**Le tambourinaire** nous fait part de ses dates de ballades pour les semaines à venir :

Dimanche 13 mai : le Duffre par le Pré Pourri et Samedi 2 juin : au bois du muguet (St Dizier)  
**Tél : 04 75 27 25 02**

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur **Umberto RAVOTTO** qui habite à Bruis depuis peu. Piémontais d'origine, il vit en France depuis 1974.

## La lecture publique autrefois



### REGISTRE D'ENTRÉE ET DE SORTIE

#### DES LIVRES PRÊTÉS AU DEHORS DE L'ÉCOLE

### REGISTRE D'ENTRÉE ET DE SORTIE

#### DES LIVRES PRÊTÉS AU DEHORS DE L'ÉCOLE

Retrouvé par un habitant dans le grenier du bâtiment communal à Montmorin, ce registre atteste qu'il existait dès 1905 un service de prêt de livres "au dehors de l'école" dans le cadre de l'enseignement public. Pour chaque prêt était mentionnée la date, le titre, le nom de l'emprunteur, la date de retour et l'état du livre avant et lors du retour du livre. (Voir page suivante.) On compte dans ce registre un total de 435 prêts de livres pour une quarantaine d'emprunteurs sur une année : de mars 1905 à mars 1906.

#### Que lisait-on alors à l'école de Montmorin ?

Quelques titres : la marre au diable, histoire d'un pauvre petit, mémoires d'un âne, le roman d'un brave homme, l'enfant gâté, le petit pâtre, Paul et Virginie, la belle nivernaise, les tribulations d'un chinois, agréments de la veillée, la case de l'oncle tom, les deux frères, les Indes noires, un drame dans la montagne....

Il est également intéressant d'y remarquer que les Hautes Alpes appartenaient à ce moment là à l'Académie de Grenoble. Ce découpage remontait à la seconde république de 1848. Or, avant cette date et depuis 1808 notre Département faisait pourtant déjà partie de l'Académie d'Aix en Provence comme c'est de nouveau le cas aujourd'hui et depuis 1962.

## La lecture publique autrefois (suite)

LIVRES PRÊTÉS					AU DEHORS DE L'ÉCOLE.				
DATE DU PRÊT Année, mois, jour.	DESIGNATION DES LIVRES PRÊTÉS. Nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, format, tome, nom de l'éditeur.	NOMBRE DES VOLUMES PRÊTÉS.	ÉTAT DES LIVRES AU MOMENT DU PRÊT. Bon, médiocre, mauvais.	VALEUR DE LA RÉSERVE EN ASSORTI D'APRÈS LEUR ÉTAT.	NOM ET DÉMEURE DES EMPRUNTEURS.		DATE DE LA RETOURNE DES LIVRES.	NOMBRE DES VOLUMES RETOURNÉS.	ÉTAT DES LIVRES AU MOMENT DE LA RETOURNE. Bon, médiocre, mauvais.
					6	7			
9 Avril 05	Le livre d'or	30349	1	bon	Elo. Baudard	9 avril	1	bon	
11 Avril	Aubain du monde	30351	1	bon	Aubain Collomb	10 mai	1	bon	
- 12 -	Coule de fées	30352	1	bon	Grouette Lise	3 mai	1	bon	
- 12 -	Enfant gâté	30353	1	bon	Brechet Frédéric	29 Avril	1	bon	
15 Avril	Fian & Sauvageard	30354	1	bon	Étienne Bonnaud	6 Mai	1	bon	
- 15 -	Ville souveraine	30355	1	bon	Honorine Giraudet	6 Mai	1	bon	
1 Mai	Livre d'or	30356	1	bon	Grouette Lise	24 Juin	1	bon	
10 Mai	Aubain du monde	30357	1	bon	Lafayre Aimé	- inf -	1	bon	
21 Juin	Portraits d'un livre	30358	1	bon	Grouette Frédéric	1er Juin	1	bon	
- 21 -	Purplechamps	30359	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	
- 21 -	Jaunesilles du monde	30360	1	bon	- inf -	1er Juin	1	bon	
- 21 -	Grandmés	30361	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	
- 21 -	Roverbes et locutions	30362	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	
12 juillet	Les deux frères	30363	1	bon	Bigot Alphonse	1er Août	1	bon	
17 juillet	Un enfant gâté	30364	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	
19 juillet	Cinq sous de Savaride	30365	1	bon	Blanc Marguier	- inf -	1	bon	
22 juillet	Coule de fées	30366	1	bon	Belle Josephine	- inf -	1	bon	
30 Juillet	Aubain de mon village	30367	1	bon	Belle Jean	- inf -	1	bon	
- 30 -	Maurice	30368	1	bon	Blanc Jullien	- inf -	1	bon	
15 juillet	Ville souveraine	30369	1	bon	St. Jullien	- inf -	1	bon	
- 15 -	Le livre d'or	30370	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	
- 15 -	Enfant gâté	30371	1	bon	- inf -	- inf -	1	bon	

## Et l'on reparle des fouilles du col des Tourettes

### Les flèches préhistoriques du Col des Tourettes ont une longue portée

Le week end du 6 avril se sont déroulées dans la forêt de Sauvages à Montmaur des épreuves de tir (arc et propulseur préhistoriques). Cette manifestation a connu un succès qui a dépassé nos frontières. Il s'agissait en effet d'une manche du championnat européen de tir aux armes préhistoriques.

La compétition était organisée par le Musée Muséum Départemental, établissement du Conseil Général et l'association Préhistotir. Rien n'a échappé aux observateurs les plus avertis : sur les élégants tee shirts portés par les organisateurs du Musée Muséum de Gap, une icône grand format symbolisait notre Département. L'objet choisi est une remarquable pointe de flèche du type dit « de Sigotier » par les spécialistes (autour de 2000 ans avant notre ère), issue des **fouilles de Coumbauche au Col des Tourettes**, conduites entre 1980 et 1987.

Ainsi modélisé, l'objet constitue un lien de choix entre archéologie et activités sportives, à l'échelle européenne.

Un merci chaleureux à Alain Muret, auteur du livre : "le gisement archéologique du col des Tourettes à Montmorin" qui nous a aimablement envoyé cet article.



Un symbolisme pointu pour une activité "en flèche" : c'est une armature en silex de Montmorin qui a été choisie pour symboliser la préhistoire haut-alpine.